



Montivilliers, le 27 août 2020

Chers parents,
Chers élèves,

La rentrée s'annonce particulière et inédite avec la Covid-19 toujours active dans notre pays. A partir du 22 juin 2020, le protocole sanitaire a été assoupli par le ministère. La principale évolution concernait l'assouplissement des règles de distanciation physique dans les écoles, les collèges.

Ce présent courrier vous donne les consignes applicables à cette rentrée 2020 dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Les règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage sont assouplies.

Préalable :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école ou au collège en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels de notre établissement doivent s'appliquer les mêmes règles.

1°) Entrées et sorties de nos écoles ; règles en classe

L'arrivée et la sortie des cours seront organisées afin d'éviter le rassemblement des enfants et des parents à l'entrée des établissements scolaires. **Aucun parent ou élève ne peut stationner devant la grille et aux abords de l'établissement aux horaires d'entrée et de sortie.**

Le port du masque est obligatoire aux abords de l'établissement pour toute personne de plus de 11 ans, ainsi qu'aux arrêts de bus scolaires (décision du Préfet de Seine-Maritime).

Les classes reprendront donc selon les horaires habituels de la classe et des ajustements qui pourront être effectués.

Chacun aura son matériel. Cela vaut pour les adultes comme pour les élèves. Aucun prêt, échange de matériel n'est possible. Cependant le matériel pédagogique peut être partagé au sein d'une même classe ou d'un même groupe.

2°) Aménagement et entretien des établissements scolaires

Notre établissement scolaire a été aménagé de façon à ce que les conditions sanitaires minimales détaillées plus bas soient réunies.

Chaque élève et chaque membre du personnel des établissements scolaires doit être en mesure de **procéder à un lavage des mains** (eau, savon liquide, gel) au minimum à l'arrivée à l'école avant le début de la classe et à la fin des cours, avant et à la fin de chaque repas et chaque fois que les mains auront pu être souillées par des liquides biologiques. La fourniture par les parents de solution hydroalcoolique sera obligatoire pour les élèves du collège.

Les salles ont fait l'objet d'un nettoyage complet avant la reprise. Elles seront nettoyées et désinfectées une fois par jour.

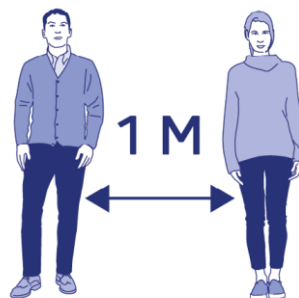
Les salles seront aérées aux récréations, le midi et en fin de journée

Chaque soir les salles seront nettoyées et désinfectées (poignées, tables).

3°) Adaptation des règles de distanciation physique en milieu scolaire

Extrait du protocole du ministère :

« Cette distanciation n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas »



La **circulation dans les couloirs** suivra un sens de circulation identifiée par un marquage au sol afin de limiter au maximum les croisements des enfants au collège.

- **La limitation du brassage des élèves :**

La limitation du brassage entre classe et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. Il convient de limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants.

Les personnels ainsi que les collégiens portent un masque durant leurs déplacements en extérieur ainsi que dans les lieux clos (salles de classes...).

4°) Le port du masque au collège

Des masques alternatifs de production industrielle ou artisanale antiprojection devront être portés par les personnels des établissements scolaires et par tous les collégiens dans tous les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Il n'est pas obligatoire pour la prise de repas (voir point 5) ainsi que pour les pratiques sportives à condition de respecter la distanciation pour ce point. Le port du masque ne remplace pas les gestes barrières, ni les mesures d'hygiène. Il est un rappel à chaque instant de la situation.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère a doté notre collège de quelques masques afin qu'ils puissent être fournis uniquement aux élèves qui n'en disposeraient pas.

5°) le temps de la restauration scolaire :

Les élèves entreront par ordre de classe dans le réfectoire.

Les élèves devront se désinfecter les mains avant et après le repas (produit à l'entrée du self)

Les collégiens s'installeront et enlèveront leur masque une fois assis.

Les tables seront désinfectées entre deux services.

Nous demanderons aux élèves de primaire et du collège de ne pas communiquer entre eux à table afin d'éviter toute projection, cette règle stricte est due à notre impossibilité d'adapter l'espace de restauration étant donné sa petite taille.

Nous demandons à chaque parent de fournir quotidiennement une **gourde d'eau** – pas de soda ni de jus de fruits ni de bouteille - **marquée au nom de l'enfant** (merci de faire en sorte que cette gourde soit d'usage facile et pratique – notamment pour les maternelles).

6°) Le rôle des parents

La contribution des familles est fondamentale pour bien expliquer, répéter le rôle des gestes barrières, du respect des distances, du port du masque.

Les parents devront veiller à ce qu'une hygiène stricte des mains soit réalisée avant de venir à l'école et au retour à la maison.

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre la température de leur enfant **avant le départ pour l'école**. **En cas de symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider ou non de recourir à un test RT-PCR. Ils devront absolument déclarer aussitôt à l'établissement la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.**

A noter, afin de ne pas multiplier les cas contacts, les parents ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte de l'établissement scolaire sauf pour les parents de Petite section à raison d'un seul parent portant un masque.

7°) Gestion d'un cas suspect dans un établissement scolaire

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le personnel de l'établissement scolaire doit conduire à l'éviction immédiate de l'enfant. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par un enseignant ou un membre de l'établissement.

En cas de symptômes évocateur, les parents de l'enfant seront avertis et devront assurer la réalisation d'un test de dépistage chez leur enfant dans un centre prévu à cet effet. L'enfant ne peut pas être accepté de nouveau à l'école sans le résultat de ce test.

8°) Évolution de la situation.

Ces mesures pourront être réajustées en fonction de l'évolution de la situation.

Ce document est valable le temps du protocole diffusé à ce jour.

Merci donc de bien vouloir rester en veille par rapport aux communications de l'établissement (PRONOTE, Site internet, application)

9°) Rentrée des classes :

La rentrée est prévue **le Mardi 1^{er} septembre 2020**

Pour les classes PRIMAIRES et MATERNELLES

- ✚ 08h30 : CP – CE1
- ✚ 09h00 : CE2 – CM1
- ✚ 09H30 : CM2
- ✚ 10h30 : Petite Section 1^{er} groupe – Moyenne Section - Grande Section

- ✚ 08h30 : le JEUDI 3 septembre : Petite Section 2^{ème} groupe

Pour les classes de collège :

- ✚ 9h15 : Rentrée des 6^{èmes}
- ✚ 13h30 : Rentrée des 3^{èmes}
- ✚ 14h00 : Rentrée des 5^{èmes}
- ✚ 14h30 : Rentrée 4^{èmes}

Fin des cours au collège à 16h30, à 11h30 pour les 6^{èmes}.

➔ **Au collège : en raison de la Covid 19, les parents ne pourront pas entrer au sein de l'établissement pour accompagner leur enfant.**

Uniquement pour les 6^{èmes} : nous autorisons 1 parent par élève – muni d'un masque - à accompagner son enfant toute la matinée et à repartir avec lui à 11h30.

➔ **En maternelle et primaire** : 1 parent – muni d'un masque – est autorisé à accompagner son enfant dans l'établissement le jour de la rentrée. Nous vous remercions de quitter l'établissement dès que votre enfant est pris en charge par son enseignante.

Nous vous souhaitons de prendre soin de vous et espérons avoir répondu par ce courrier à vos questions.

Dans l'attente de pouvoir accueillir avec joie vos enfants à la rentrée, veuillez croire, chers parents, chers élèves, à l'expression de nos salutations les plus distinguées.

M. WALLEZ-BOUVET
Directrice Primaire et Maternelle

F. BOCQUET
Chef d'Établissement